

ÉDITION ESTIVALE 2024

BULLETIN MUNICIPAL



*S'imprégner
de nature!*

Le bulletin d'information officiel de la
Municipalité des Bergeronnes

ENFIN, C'EST L'ÉTÉ !



La Municipalité des Bergeronnes est fière de vous annoncer la progression de plusieurs projets d'envergure pour lesquels elle s'est vue octroyer des subventions. Ainsi, la Base plein air sera dotée d'ici quelques semaines de barbecues et de foyers, vous pourrez bientôt louer des vélos électriques et les ados pourront également profiter d'un petit espace bien à eux.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation a annoncé que celui-ci verserait près de 300 000 \$ pour l'amélioration du parc Les petits sourires. Un montant de 150 000 \$ a également été accordé à cette même fin ainsi que pour l'aménagement d'une piste à rouleaux, communément appelé "pumptrack" par la Caisse Desjardins.

Et, parlant de Caisse Desjardins, l'ancienne bâtisse qui l'abritait sera bientôt un témoin privilégié de nombreux jeux enfantins et de rires émerveillés. Tout ça pour dire que le projet de garderie va bon train et devrait voir le jour d'ici quelques mois, conditionnellement à l'embauche de deux responsables pour prendre soin des tout-petits.

Comme il n'y a pas que le développement qui a le vent dans les voiles et que Les Bergeronnes est un lieu foisonnant d'activités diverses, dans cette édition estivale, vous trouverez une rétroaction de la deuxième édition de la Fête des voisins et de nombreuses suggestions de sorties à réaliser dans les prochaines semaines.

Bonne lecture!

Ce qu'il se passe au pays des baleines :

Conseil & administration
Pages 2 et 3

Sécurité incendie
Page 4

Urbanisme
Pages 5 à 7

Développement
Page 7

Loisirs
Pages 8 et 9

Organismes
Pages 10 à 13

Événements estivaux
Pages 13 à 16





Prochaine séance du conseil

Lundi, 19 août 2024

À 19 h à la salle du conseil.

Bienvenue à tous!



MARINA DES BERGERONNES

Tarifification

Kayak et bateau :
2 \$ pour la journée
25 \$ pour la saison

Cette tarification s'applique seulement aux résidents des Bergeronnes sous preuve de résidence. Pour vous enregistrer et payer votre accès, présentez-vous à la réception des Croisières Essipit.

Capsule pratico-pratique

Voici un petit truc pour économiser et améliorer la qualité de votre eau potable : Réservez une place dans votre frigo pour un pichet d'eau et placez-le plusieurs heures afin de faire décanter le liquide. Cela diminuera sa température tout en améliorant sa qualité.



Les échos des dernières séances du conseil

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE du 13 mai 2024

Documents et archives : Adoption d'une Politique de gestion des documents et des archives.

Société canadienne de la Croix-Rouge : Renouvellement de l'entente pour deux ans.

Office municipal d'habitation des Bergeronnes : Nomination de Luc Gilbert pour siéger à titre de représentant des citoyens pour un mandat de 2 ans et de Hervé Gaudreault pour siéger à titre de représentant élu.

Compteurs d'eau : Octroi d'un contrat à l'entreprise Plomberie Conrad Martel pour l'achat et la pose de compteurs d'eau au montant de 754,52 \$ taxes incluses par compteur.

Chemin St-Pierre : Autorisation d'exécuter des travaux de réfection sur le chemin St-Pierre.

Comité consultatif d'urbanisme : Nomination d'Annie Bégin pour siéger à titre de résidente pour un mandat de 2 ans.

Appui aux organismes

L'Odysée artistique : Appui à une demande de financement auprès de la MRC Haute-Côte-Nord pour l'acquisition d'équipements.

Parc national des Dunes-de-Tadoussac : Appui à la Municipalité de Tadoussac dans le projet de création du Parc national des Dunes-de-Tadoussac et demande de gratuité pour les résidents du secteur B.E.S.T.

Festival de la chanson de Tadoussac : Appui pour la mise à niveau de ses équipements techniques et logistiques.

Demandes de dons, de commandites ou d'aide financière

Club Plein-Air Le Morillon : Autorisation d'organiser un lac-à-l'épaule sur le site du Camping Bon-Désir les 19 et 20 octobre 2024.

Gymkhana de Sacré-Cœur : Octroi d'une aide financière de 100 \$ à la Municipalité de Sacré-Cœur pour le Gymkhana 2024.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE du 10 juin 2024

Accompagnement en ressources humaines : Mandat donné à Services conseil LAYRAN pour la réalisation de l'exercice initial d'équité salariale et pour l'accompagnement du renouvellement de la convention collective des employés.

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) : Autorisation de transmettre la reddition de comptes pour les travaux effectués en 2023 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

Protocole E.S.S.I.D.E.S.

Autorisation de procéder par appel d'offres sur invitation pour la réalisation du protocole E.S.S.I.D.E.S.

Eau potable : Octroi de contrat à l'entreprise ENDRESS + HAUSER pour l'étalonnage du débitmètre en eau potable au montant de 1 409 \$ plus taxes applicables.

Renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées : Octroi de contrat à la Fédération québécoise des municipalités pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées au montant approximatif de 25 000 \$ plus taxes applicables.

Achat d'un balai mécanique : Autorisation d'acquérir un balai mécanique pour tracteur d'une valeur maximale de 5 000 \$ plus taxes applicables.

Rang St-Joseph : Décision de prolonger la vitesse de 50 km/h de la rue Principale jusqu'à l'intersection du chemin St-Pierre.

Comité consultatif d'urbanisme : Renouvellement du mandat de Bruno Proulx, à titre de résident du territoire et du mandat de Hervé Gaudreault à titre de membre du conseil, pour un mandat supplémentaire de deux ans.

Rue des Trembles : Autorisation d'acheminer une demande à la Commission de toponymie du Québec pour la régularisation du dossier de désignation de la rue des Trembles.

Demandes de subvention

Projet d'initiation à différentes techniques artistiques : Demande de financement à la MRC Haute-Côte-Nord dans le cadre de l'Entente de développement culturel au montant de 450 \$.

Les racines de la musique québécoise : Demande de financement à la MRC Haute-Côte-Nord dans le cadre de l'Entente de développement culturel au montant de 2 887,50 \$.

Programme d'infrastructures municipales pour les aînés : Demande de financement dans le cadre du projet « Un meilleur accès à des infrastructures de loisirs pour des aînés en santé » d'un montant de 100 000 \$ maximum.

Bâtiment d'accueil de la Place Rodolphe-Pagé : Demande d'aide financière au Fonds d'expertise de la MRC Haute-Côte-Nord au montant de 13 387,50 \$ afin de réaliser les plans et devis du le bâtiment d'accueil.



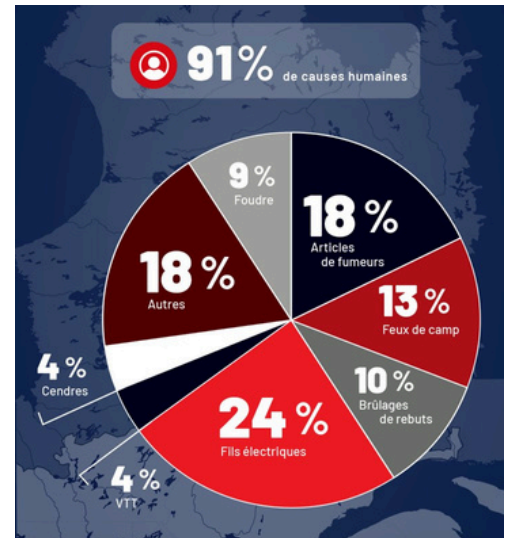


91 %

DES FEUX DE FORÊT SONT CAUSÉS PAR L'ACTIVITÉ HUMAINE

Du 1er avril au 15 novembre, un permis est nécessaire pour faire un feu en forêt ou à proximité d'une forêt. Lorsque le danger d'incendie augmente, la SOPFEU peut suspendre la délivrance de nouveaux permis et annuler les permis de brûlage en cours. L'objectif est alors de réduire la probabilité d'occurrence de feux de cause humaine.

La campagne de la SOPFEU ciblera plus particulièrement les trois principales causes de feux, soit les mégots de cigarettes jetés par terre (80 feux / an), la perte de contrôle d'un brûlage de rebuts (75 feux / an) et les feux de camp mal éteints (60 feux / an). Elle présentera des solutions concrètes pour chacune de ces causes de feux avec pour objectif de diminuer le nombre de feux de cause humaine.



LES FOYERS EXTÉRIEURS | OPTEZ POUR UN FOYER MUNI D'UN PARE-ÉTINCELLES

À la maison, au chalet, ou peu importe où vous appréciez vous retrouver autour d'un feu de foyer extérieur, la SOPFEU recommande de vous équiper d'un foyer muni d'un pare-étincelles. Pour être sécuritaire, le pare-étincelles doit recouvrir l'entièreté du foyer, et les ouvertures du grillage ne doivent pas dépasser la superficie d'un centimètre carré.

Note : Les foyers extérieurs au gaz propane ou à l'éthanol ne sont pas ciblés par l'interdiction des feux à ciel ouvert, car ils ne produisent pas d'étincelles.

Voici ce qui n'est PAS permis dans le cas d'une interdiction de feux à ciel ouvert :

- Feux de camp;
- Feux d'artifice;
- Instruments produisant des flammèches;
- Lanternes volantes.

Voici ce qui EST permis dans le cas d'une interdiction de feux à ciel ouvert :

- Installations avec pare-étincelles et disposées sur un sol de terre battue ou de gravier;
- Foyer à l'éthanol;
- Foyer au propane.



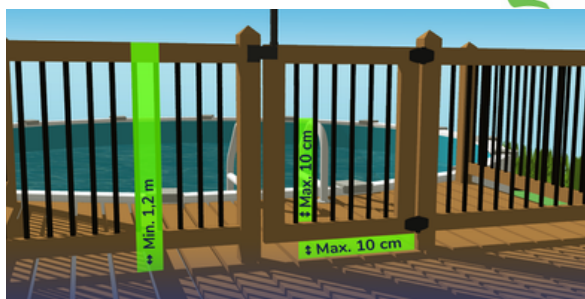
Sécurisez votre piscine extérieure pour prévenir tout risque de noyade

Pour limiter l'accès des jeunes enfants, des règles s'appliquent à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables (gonflables ou autres). Adressez-vous d'abord à votre municipalité pour faire une demande de permis de construction de piscine ou d'une installation connexe (clôture, plateforme, terrasse, etc.).

Le Règlement s'applique à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation. Les propriétaires d'une piscine installée avant le 1er novembre 2010, et qui bénéficiaient auparavant d'une exemption, ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour s'y conformer.

Installation d'une clôture selon le type de piscine

1. Piscines creusées et semi-creusées : il est obligatoire d'installer une clôture autour de la piscine.
2. Piscines hors terre : les piscines hors terre dont la paroi fait moins de 1,2 m de haut doivent être entourées d'une clôture.
3. Piscines démontables : les piscines démontables dont la paroi fait moins de 1,4 m de haut doivent être entourées d'une clôture.



Caractéristiques de la clôture

Les clôtures limitant l'accès à une piscine doivent :

- avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- ne pas être conçues de manière à pouvoir être escaladées facilement.

De plus, si la clôture est en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Une haie ou des arbustes ne peuvent pas constituer une clôture.

Caractéristiques des portières

Toute porte donnant accès à la piscine doit respecter les caractéristiques suivantes :

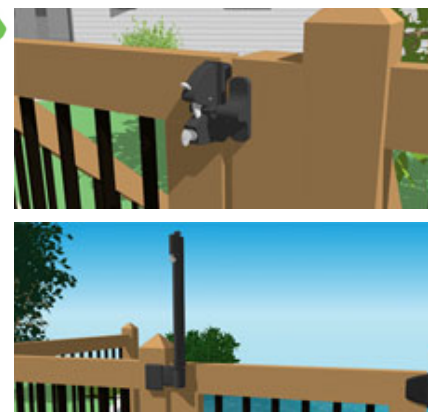
- se refermer et se verrouiller automatiquement;
- avoir un loquet de sûreté installé du côté de la piscine. Il est toutefois possible d'installer le loquet du côté extérieur, s'il se trouve à au moins 1,5 m de hauteur.

De plus, la porte doit respecter les mêmes caractéristiques que la clôture.



Accès à une piscine hors terre ou démontable (piscine sans clôture)

Si vous avez accès à votre piscine au moyen d'une échelle amovible, celle-ci doit être munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement.



ENCADREMENT SUR LES CHIENS

Il est obligatoire pour le propriétaire ou le gardien d'un chien d'enregistrer son animal auprès de sa municipalité. Le chien devra porter en tout temps la médaille remise au moment de l'enregistrement. Pour plus de détails, informez-vous auprès de la Municipalité au 418-232-6244.

Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.

- Un chien doit être tenu en laisse, sauf dans une aire d'exercice canin;
- Un chien ne peut pas se retrouver sur la propriété privée d'un tiers sans son autorisation.



CE QUE LE RÈGLEMENT HCN-1005 RELATIF AUX ANIMAUX STIPULE:

ARTICLE 4 : LICENCE

Tout propriétaire ou gardien d'un chien devra obtenir pour chacun de ces chiens une licence sans délai. Cette licence est incessible et non remboursable.

ARTICLE 16 : NUISANCES

Constitue une nuisance et est prohibé un chien qui aboie et hurle de façon déraisonnable et intolérable et qui nuit ainsi à la jouissance paisible et à la qualité de vie des citoyens et dont la municipalité a reçu trois (3) plaintes écrites de personnes différentes dans un délai raisonnable.

ARTICLE 18 : GARDE

Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

ARTICLE 19 : ENDROIT PUBLIC

Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

ARTICLE 20 : LAISSE

Il est permis pour le gardien d'avoir sous sa garde dans un endroit public un chien en laisse ayant une longueur maximale de deux (2) mètres.



ÉCONOMISER L'EAU POTABLE À LA MAISON



Vous pouvez éviter de gaspiller l'eau à la maison en réparant les fuites, en modifiant certaines de vos habitudes et en optant pour des modèles d'équipements économes en eau. Vous trouverez ici des gestes concrets pour diminuer votre consommation d'eau à l'intérieur et à l'extérieur de votre résidence.

Usages extérieurs

La consommation d'eau potable peut doubler en période estivale en raison des usages à l'extérieur. De bonnes habitudes permettent d'éviter le gaspillage d'eau.

Arrosage

- La moitié de l'eau utilisée à l'extérieur s'évapore ou ruisselle. Si on arrose de jour alors que la chaleur est à son maximum, une partie importante de l'eau s'évapore avant même d'être absorbée par les plantes. Pour éviter ce gaspillage, suivre les conseils suivants :
- Arrosez tôt le matin ou tard le soir afin d'éviter les pertes d'eau dues à l'évaporation;
- Arrosez le plus près du sol possible et évitez l'arrosage par temps venteux;
- Rappelez-vous que l'asphalte et les trottoirs ne poussent pas. Il n'est donc pas nécessaire de les arroser;
- Avant de planifier un arrosage, consultez les règlements ou avis à cet égard auprès de votre municipalité;
- Pour plus d'astuces, consultez le Guide pratique pour économiser l'eau au jardin.
https://quebecvert.com/medias/ArrosezFute_depliant_220906_web.pdf

Nettoyage extérieur

Lorsque vous nettoyez l'extérieur de votre maison, il est possible d'éviter ou de réduire l'usage de l'eau potable. Par exemple, pour laver le revêtement extérieur de votre résidence ou de votre stationnement, vous pouvez :

- Utiliser une brosse et un balai plutôt qu'un boyau d'arrosage;
- Utiliser de l'eau de pluie récupérée;
- Penser à utiliser un seau d'eau au lieu du boyau lorsque vous lavez votre véhicule, par exemple.

Récupérer l'eau de pluie

L'une des stratégies pour économiser l'eau potable est la récupération de l'eau de pluie. En effet, l'eau la plus facile à récupérer est celle qui coule des toitures, que l'on collecte à l'aide d'un baril de récupération des eaux pluviales.

Comité MADA et politique familiale

La Municipalité tient à remercier toutes les personnes qui ont accepté de se joindre au comité de suivi des plans d'action des Politiques familiale et MADA. Voici donc les membres de ce comité qui se réuniront dès l'automne :

Gianna Bella
Nancy Bouchard
Christian Oyourou
François Maltais
Johanne Bouchard
Antoine Boucher
Sylvie Michaud
Geneviève Dick
Kadi Ouattara
Nicole Garneau
Richard Gilbert
Dastan Leblanc
Sara Brisson.



Une fête des voisins réussie!

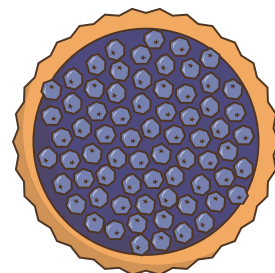
La deuxième édition de la Fête des voisins s'est tenue le samedi 1er juin 2024 au coeur du village, sur la rue de la Mer. Une foule d'activités était au rendez-vous : le marché des petits entrepreneurs, la murale collective sur la chaussée, le jeu de marelle géant, la biblio roulante, la prestation musicale des Two Birdz, la présence de la Coop Les Légumeux et le concours du meilleur dessert bergeronnais.

D'ailleurs, c'était nos jeunes entrepreneurs qui étaient les juges du concours. Avec 9 votes sur 12, le meilleur dessert bergeronnais a été confectionné par Valérie Gauthier avec sa tarte aux bleuets et à l'orange, un dessert frais et estival dont vous trouverez la recette un peu plus bas!



LA GRANDE
JOURNÉE
DES PETITS
ENTREPRENEURS





Le meilleur dessert bergeronçais !

Tarte aux bleuets et à l'orange

Pour gagner du temps, on peut se procurer de la chapelure de gaufrettes Graham prête à utiliser ou, mieux encore, une croûte de tarte Graham du commerce. Ronde ou carrée, cette tarte est tout aussi exquise!

8 PORTIONS

Préparation : 20 min

Cuisson : 10 min

Réfrigération : 1 h

CROÛTE DE TARTE

2 1	gaufrettes Graham, émiettées finement	500 ml
6 c. à table	beurre fondu	90 ml

GARNITURE AUX BLEUETS

6 t	bleuets	1,5 L
2/3 thé	sucre	160 ml
2 c. à table	miel liquide	30 ml
1 c. à table	eau	75 ml
+1/4 t		
2 c. à table	fécule de maïs	30 ml
1 c. à table	beurre	15 ml
1 c. à table	jus d'orange	15 ml
1/4 c. à thé	zeste d'orange râpé	1 ml
	sucre à glacer	

PRÉPARATION DE LA CROÛTE

Dans un bol, mélanger les gaufrettes et le beurre jusqu'à ce que la préparation soit homogène. Presser uniformément la préparation dans le fond et sur la paroi d'un moule à tarte à fond amovible de 9 po (23 cm) de côté ou dans une assiette à tarte profonde de 9 po (23 cm) de diamètre. Cuire au four préchauffé à 350°F (180°C) pendant 10 minutes ou jusqu'à ce que la croûte soit dorée. Laisser refroidir sur une grille.

PRÉPARATION DE LA GARNITURE

Entre-temps, dans une grande casserole, mélanger 1 1/2 tasse (375 ml) de bleuets, le sucre, le miel et 1 c. à table (15 ml) d'eau. Porter à ébullition. Dans un petit bol, mélanger la fécule de maïs et le reste de l'eau. À l'aide d'un fouet, incorporer le mélange de fécule à la préparation de bleuets. Réduire à feu doux et poursuivre la cuisson en brassant pendant 2 minutes ou jusqu'à ce que la préparation soit épaissie. Retirer la casserole du feu. Ajouter le beurre, le jus, le zeste d'orange et 3 tasses (750 ml) du reste des bleuets. Mélanger délicatement. Étendre uniformément la garniture aux bleuets dans la croûte refroidie. Couvrir du reste des bleuets. Réfrigérer pendant 1 heure ou jusqu'à ce que la garniture soit ferme.

Au moment de servir, couvrir la moitié de la tarte d'une feuille de papier ciré. Saupoudrer le côté non couvert de sucre à glacer.

PAR PORTION: cal.: 325; prot.: 2 g; m.g.: 12 g (7 g sat.); chol.: 25 mg; gluc.: 55 g; fibres: 3 g; sodium: 130 mg.

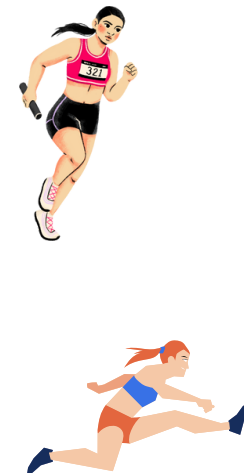


Félicitations à Valérie Gauthier, gagnante du concours!



Les jeunes athlètes de l'école primaire Dominique-Savio se sont surpassés à l'athlétisme !

Félicitations à tous les jeunes athlètes de l'école primaire Dominique-Savio qui se sont démarqués avec de magnifiques performances lors de la compétition régionale d'athlétisme de Baie-Comeau les 25 et 26 mai derniers ! Grâce à leur dépassement de soi et à leurs efforts, l'école s'est classée en deuxième position avec seulement 15 jeunes participants. De plus, nous tenons à souligner la prouesse des six filles représentant la catégorie moustique féminine pour leurs exploits sportifs. Elles ont terminé en deuxième place de leur catégorie avec leurs performances! Finalement, un merci spécial aux entraîneurs et aux parents qui ont permis de faire vivre une expérience forte en émotions aux jeunes.



Rangée arrière : Clémence Gilbert, Ludovic Deschênes, Ève Bouchard, Charlotte Gilbert, Rafaëlle L'Heureux, Damien Gaudreault, Loïk Deschênes, Adèle Simard et Evelyne Caron.

Rangée avant : Emma Hervieux, Félix Fontaine, Charles-Antoine Michaud, Arielle Beaulieu, Rebecca Michaud et Coralie Deschênes.



Collecte de bouteilles au profit de la Maison des jeunes La Ramasse

De retour cette année, la Maison des jeunes La Ramasse a installé une remorque dans la cour du Garage Imbeault au 116 rue Principale pour collecter les bouteilles et les canettes vides.

Vous pouvez passer vous-même porter vos bouteilles et canettes sur place.

Merci de les encourager !



L'Odyssee artistique présente le...

18^e Festival intime de musique classique

Ju 10 au 14 juillet 2024 - Les Bergeronnes

Et si on parlait Musique ?!

Mercredi 10 juillet

19 H 00 OUVERTURE OFFICIELLE ET CONCERT TALK-SHOW
Vin d'honneur offert par la Municipalité des Bergeronnes
CONCERT TALK-SHOW *Le bouquet Nord-Côtier 2024*
Un florilège d'invités (ENTRÉE GRATUITE—RÉSERVEZ VOS BILLETS)

Jeudi 11 juillet

13 H 30 ATELIER "CHANSON INTERACTIVE" AU HANGAR FESTIF
Roseline Blain, coach et communicatrice
20 H 00 CONCERT *Aux deux hémisphères*
Dominique Beauséjour-Ostiguy, violoncelle
Jean-Michel Dubé, piano

Vendredi 12 juillet

13 H 30 ATELIER "CHANSON INTERACTIVE" AU HANGAR FESTIF
20 H 00 CONCERT *Voyage en Europe romantique*
DUO MULLER-LAPORTE
Marc Muller, violon
Antoine Laporte, piano

Samedi 13 juillet

13 H 00 ATELIER "CHANSON INTERACTIVE" AU HANGAR FESTIF
20 H 00 CONCERT *MG3 joue Ennio Morricone*
MG3 - MONTRÉAL GUITARE TRIO
Sébastien Deshaies, Glenn Lévesque et Marc Morin

Dimanche 14 juillet

10 H 00 MESSE DES ARTISTES
11 H 00 BRUNCH DOMINICAL
14 H 00 CONCERT-CONFÉRENCE *Le cerveau et la musique*
Michel Rochon, pianiste-conférencier
20 H 00 CONCERT *Un accord vaut mille mots*
Champ Gauche, piano



ROSELINE BLAIN



JEAN-MICHEL DUBÉ

DOMINIQUE BEAUSÉJOUR-OSTIGUY



DUO MULLER-LAPORTE



MG3



CHAMP GAUCHE



MICHEL ROCHON



EXPOSITIONS D'ART

« COLLECTION PRIVÉE DE LA MRC HAUTE-CÔTE-NORD »

« TRACE DE CULTURES »

ÉRIC MAILLET, sculpteur

Tous les concerts ont lieu à l'église des Bergeronnes et les ateliers au Hangar festif

Concert : 20\$

(sauf le concert talk-show du 10 et le concert-conférence du 14 : entrée gratuite-réservez vos billets)

Membre et étudiant : 15\$

Gratuit pour les 17 ans et moins
Billets sur Lepointdevente.com

Pour réservations ou infos:

info@odysseeartistique.ca

(418) 232-6653

odysseeartistique.jimdofree.com



Arts-d'oeuvre

Après les concerts, venez admirer les œuvres de la collection privée de la MRC Haute-Côte-Nord et d'Éric Maillet et discuter avec les artistes tout en dégustant café-brioches !



Jazz sous la lune

20 juillet - SOPHIANNE GIRARD QUARTET

17 août - QUASAR





On JAZZ sous la lune

17^e édition

Centre de découverte du milieu marin
Les Escoumins

20 juillet 2024
SOPHIANNE GIRARD QUARTET

17 août 2024
QUASAR

14 septembre 2024
FLÖ



Billets en vente dès le 15 mai 2024 sur lepointdevente.com

Tourisme Bergeronnes,
en partenariat avec *L'Odyssee artistique,*
présente

INSAM ET DUMOULIN

Un air de vacances

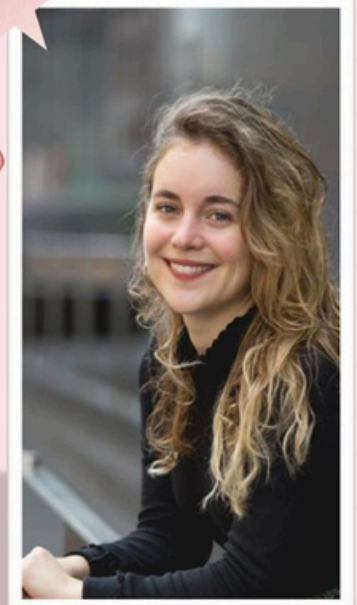
Le samedi 3 août 2024, 20h00

Église Notre-Dame-de-Bon-Désir
Les Bergeronnes

Chloé Dumoulin (Québec)
piano



Ernesto Insam (France), violoncelle



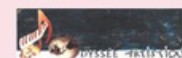
« Artistes en touristes »

Admission générale: 20\$

17 ans et moins: gratuit

Billetterie: Lepointdevente.com

Membres de Tourisme Bergeronnes et de l'Odyssee artistique : 15 \$





RESPONSABLE DE SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF

En partenariat avec
Le CPE-Bureau coordonnateur
La Giroflée
Et la Municipalité de Les Bergeronnes



Projet pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté

Pourrait bientôt voir le jour dans les locaux de l'ancienne caisse populaire, afin de répondre aux besoins du milieu

Nous sommes à la recherche d'une ou deux personnes pour opérer ce nouveau modèle de service de garde qui pourrait accueillir jusqu'à 12 enfants au quotidien.



- Un revenu moyen de 50 000 \$/année par rsgé
- Un soutien pédagogique et technique offert par le bureau coordonnateur tout au long du projet.
- Tu exerceras une profession essentielle et valorisante
- Tu offriras un service de qualité et une stabilité aux familles de la région
- Tu feras une réelle différence dans le développement des enfants



Pour tout renseignement
418-587-6111 poste 4 ou 418-587-3033
lagiroflee@msn.com

SOUPER MÉCHOUI



20 JUILLET 2024
17 H



Numérisez le code QR et rendez-vous sur notre lien Qidigo pour réserver votre place !



REPORTÉ AU LENDEMAIN
EN CAS DE PLUIE.

25 \$ - en prévente sur Qidigo
30 \$ - sur place



YOGA EN PLEIN AIR



À LA BASE PLEIN AIR DES BERGERONNES



Numérise le code QR et sélectionne la date de ton cours dans le calendrier pour effectuer ton paiement !



LES MERCREDIS 17 H 30
10 JUILLET - 24 JUILLET - 7 AOÛT - 21 AOÛT

AVEC ÉMILIE VAILLANCOURT

ADMISSION : 5 \$ PAYABLE SUR QIDIGO OU SUR PLACE EN ARGENT

[HTTPS://WWW.QIDIGO.COM/U/MUNICIPALITE-DES-BERGERONNES/ACTIVITIES/SCHEDULE](https://www.qidigo.com/u/municipalite-des-bergeronnes/activities/schedule)

**Prochains
matches :**

25 juillet 2024
22 août 2024

à 19 h 30



**LIGUE D'IMPRO
AMICALE**

**LE
HANGAR
FESTIF**

**Viens participer ou encourager
la Ligue d'Impro Amicale !!!**



Au Hangar Festif des Bergeronnes



LA MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES VOUS INVITE

FLEUVE / BALEINES / NATURE

CAMPING BON-DÉSIR GRATUIT

LES 13 ET 14 SEPTEMBRE 2024

Résidents des Bergeronnes, vous êtes invités à venir camper gratuitement au Camping Bon-Désir afin de profiter de la saison estivale aux abords du fleuve!

Vous pouvez dès maintenant réserver votre emplacement de camping avec preuve de résidence et un dépôt de 20 \$ qui vous sera remboursé à votre départ. Les prêts-à-camper sont exclus de la gratuité.

Pour réserver, appeler au Camping Bon-Désir au 418 232-6297

BIENVENUE

BERGERONNAIS



Envie d'une nouvelle lecture ou de faire don de tes anciens livres ?

Apporte-les au Hangar festif ou à la Boulangerie artisanale "La P'tite Cochonne" cet été et profite de cette occasion pour un moment de lecture !



LE HANGAR FESTIF

NOUS SOMMES À LA RECHERCHE DE COURTS MÉTRAGES

LES COURTS DU HANGAR

Soirées de projection prévues les 18 juillet et 15 août 2024 20 h

ENVOIE UN COURRIEL AVEC UN LIEN DE VISIONNEMENT DE TON COURT MÉTRAGE AVANT LE **12 JUILLET**

COURRIEL:
hangarfestif@bergeronnes.com

Ton film ne doit pas dépasser 15 minutes et être accessible au grand public. Bienvenue aux réalisateurs émergents !



AU HANGAR FESTIF

PETIT MARCHÉ DU HANGAR



**TOUS LES DIMANCHES DE 10 H 00 À 13 H 00
DU 30 JUIN AU 8 SEPTEMBRE 2024**

Tu es un exposant et tu veux exposer ?

Inscris-toi par courriel à direction@bergeronnes.com !



Présentent :



5 & 6 Juillet 2024

★ Les Bergeronnes ★

★ Côte - Nord ★

5.07

Reggae / Dub / Dancehall

6.07

Techno / Electro / House



20 KW Sound System - Show Lights - Mapping

